

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2005-051 DU 02 FEVRIER 2005

Chargeant Monsieur Daniel TAWEMA, Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation de l'intérim de Monsieur Pierre OSHO, Ministre d'Etat, Chargé de la Défense nationale pour compter du jeudi 03 février 2005.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT.

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le Décret n° 2003 – 209 du 12 janvier 2003 portant composition du Gouvernement ;

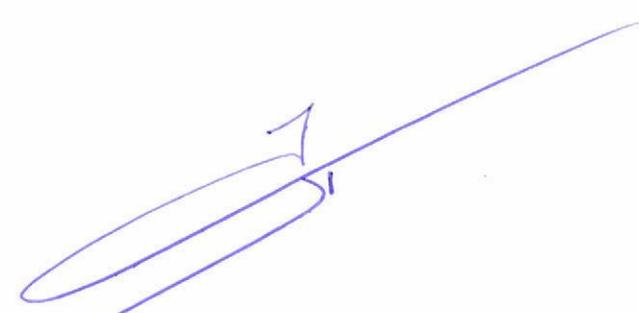
DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter 03 février 2005, Monsieur Daniel TAWEMA, Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation est chargé de l'intérim du Ministre d'Etat, Chargé de la Défense nationale pendant l'absence de Monsieur Pierre OSHO.

Article 2 : Le présent décret sera publié au journal Officiel .

Fait à Cotonou, le 02 février 2005

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CC 2 CES 2 CES 2 HAAC 2 MDN-MISD 4- SGG4
AUTRES MINISTRES 20 DEPARTEMENTS 6 JORB 1.